

# Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon



Bulletin 142

Juin 2016

## L'évolution urbaine de Meudon 1840-1940



« *Vue de Paris prise de la terrasse du château de Meudon* », tableau de François Edme Ricois, 1869

(avec l'aimable autorisation de la Galerie Desarnaud – Paris)

On aperçoit au premier plan le village du centre ancien, le viaduc et dans le paysage lointain, Paris et la boucle de la Seine. Une exposition en cours au musée de Meudon consacrée à "Meudon et la belle boucle" présente au public d'autres œuvres de ce peintre.

# Éditorial

L'histoire de l'urbanisme à Meudon au cours des 19ème et 20ème siècles permet de mieux comprendre la structure actuelle de la ville et d'aider ainsi à construire les propositions d'évolution. Ce premier bulletin présente l'historique ; il sera donc suivi d'un second bulletin plus prospectif.

Au cours du 19ème siècle, la ville s'est structurée principalement autour des deux lignes de chemin de fer vers Versailles ; la route des Gardes vers Chaville et la route de Sèvres à Vélizy traversant Bellevue et Meudon ont également façonné notre cité. Les débats sur l'indépendance de Bellevue et sur l'implantation de la mairie sont significatifs d'une ville qui encore aujourd'hui n'a pas de centre ou plutôt en a plusieurs.

Globalement cependant, les principaux sites comme la Grande Perspective, Bellevue et la boucle de la Seine ou la colline Rodin et le Val ont été sauvegardés voire même valorisés ; de même la forêt a été protégée.

Au 20ème siècle, Meudon a été une des rares villes de la première couronne préservée des grands axes de transit automobile qui rayonnent depuis Paris ; notamment la N118 a contourné la ville même si elle n'a pas épargné la forêt. L'aménagement des quais, en cours de finalisation, pourrait être finalement un point positif si on y favorise une circulation "apaisée".

Un consensus pourrait également se dégager concernant l'île Seguin. Ainsi

Bien cordialement,

Christian Mitjavile, président du CSSM et Bernard Chemin, président sortant du CSSM

Meudon, son urbanisme relativement peu dense, ses sites et sa forêt - la plus proche du cœur de Paris - sont des atouts précieux pour toute la Région. Ceci est dû pour une part à l'activité d'associations comme le Comité des Sites.

Alors que l'environnement et l'écologie font partie des priorités du 21ème siècle, il nous appartient maintenant de mettre en valeur ces atouts et de faire face à différents "challenges" :

- la loi ALUR qui permet une densification anarchique est un risque significatif pour le caractère de Meudon ;

- la gestion du trafic automobile des deux axes principaux D181 (route des Gardes) et D406 (axe Marcel Allégot, Verd de Saint-Julien, République) doit favoriser la desserte locale et non le transit ;

- enfin le départ de l'Onera, comme la réutilisation éventuelle du Hangar Y devraient permettre d'aménager une des plus belles perspectives de la Région et de mieux valoriser la forêt.

Le Comité des Sites entend pleinement jouer son rôle face à ces enjeux !

A noter par ailleurs que la présentation du bulletin évolue ; une nouvelle équipe : Gilles Fiant, rédacteur en chef, et Nicole Meyer-Vernet, adjointe au rédacteur en chef, succède à Yves Terrien ; ce dernier se consacre aux finances et de plus en plus à l'animation du site du CSSM.

# Sommaire

p. 2 Editorial

p. 4 Un développement urbain dans un site particulier

p. 5 Meudon, à la recherche d'un centre

p. 6 L'arrivée du chemin de fer à Meudon

p. 11 Deux maires entrepreneurs : Charles-François Verd de Saint Julien et Louis-Aimé Le Corbeiller

p. 13 Le transfert de la mairie : un contre-feu aux tentatives de sécession de Bellevue

p. 18 Epilogue : la revanche posthume de M. Le Corbeiller

p. 19 Un projet avorté : le Centre Civique

p. 23 Informations locales et nouvelles brèves

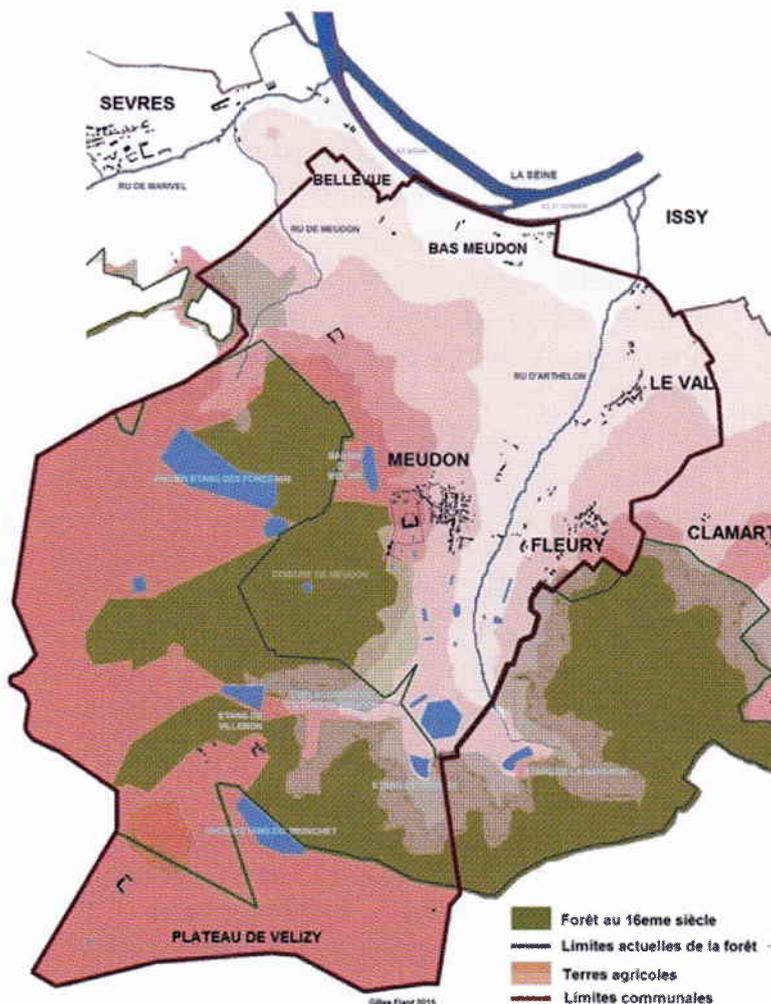
## Meudon : Les trois villages d'origine

Sur cette carte nous pouvons voir les trois villages d'origine qui sont le centre ancien de Meudon, tapi au pied de la terrasse du château (ce quartier sera rasé à la fin des années soixante pour faire place à une résidence), Fleury situé au niveau de l'actuel orphelinat Saint Philippe et le Val aujourd'hui dominé par le viaduc.

Par la suite au début du 19ème siècle, viendront s'ajouter le quartier de Bellevue constitué en partie sur les restes du domaine de la marquise de Pompadour, et le Bas Meudon, aujourd'hui Meudon-sur-Seine, construit autour des industries installées le long de la Seine.

Enfin viendra s'ajouter au début des années soixante le grand ensemble de Meudon-la-Forêt.

Ce développement urbain aura pour conséquence de créer une ville contemporaine multipolaire.



## Un développement urbain dans un site particulier

Depuis le Moyen Âge, Meudon s'est doucement développé à flanc de coteau dans la vallée creusée à l'ouest du bassin parisien par le ru d'Arthelon sur des terrains de roches sédimentaires. Son aspect était celui d'un village rural situé au pied de la terrasse et de deux petits hameaux entourés de vignes : Fleury et le Val où apparaissait déjà l'exploitation artisanale de carrières argileuses et calcaires (voir l'article de Michel Colchen dans le bulletin n° 129 qui décrit ces particularités).

Jusqu'à la fin du 18ème siècle l'urbanisme de Meudon s'est peu développé sur ce relief accidenté. Seuls les grands domaines royaux des châteaux de Meudon et de Bellevue ont pu structurer fortement le paysage par l'aménagement de leurs jardins et la création de l'axe Nord-Sud de la Grande Perspective, autour duquel s'est constitué un habitat formé essentiellement de pavillons attenants à des jardins.

Il faudra attendre la révolution industrielle dans la première moitié du 19ème siècle pour voir apparaître les premières ébauches d'un urbanisme « planifié » sur les vestiges des grands domaines démantelés par la Révolution française. C'est notamment le cas du quartier de Bellevue avec une trame en damier ou du quartier d'Arthelon avec une trame en étoile, héritées des parcs et jardins des châteaux.

Par la suite, l'arrivée du chemin de fer et des structures ferroviaires suscitera la création de gares qui seront à l'origine du développement urbain de Meudon d'une manière multipolaire. Les industries situées en bord de Seine seront également un axe de développement et amèneront l'apparition d'un quartier à caractère populaire. De cette période date

un regard plus attentif des édiles sur le développement et l'aménagement de la commune, sur sa voirie et ses équipements urbains en vue de la structurer.

Plus tard au cours du 20ème siècle, les parcelles agricoles disparaîtront progressivement au profit de modestes pavillons, et les anciennes grandes propriétés seront loties pour faire souvent place à des résidences secondaires privées ou sociales. De là découleront la mixité sociale de Meudon, et ses qualités environnementales dues notamment à la pérennité de la forêt domaniale.

Ce constat est toujours d'actualité à Meudon, qui est devenue au lendemain de la seconde guerre mondiale une banlieue toujours recherchée pour sa biodiversité et son environnement exceptionnel proche de la capitale, bien que les terrains soient de plus en plus rares. Le renouvellement urbain s'opère dès lors d'une part avec les extensions possibles sur le tissu pavillonnaire, d'autre part sur les dernières friches industrielles qui ont hélas quasiment disparu du paysage Meudonnais.

La seule possibilité proposée aujourd'hui est de construire « la ville sur la ville » afin de densifier un peu plus le tissu existant, notamment depuis la suppression du C.O.S. avec pour conséquence que les terrains disponibles sont toujours plus morcelés. Reste à veiller sur la qualité des opérations de construction, la cohérence des espaces publics, et l'identification et la mise en valeur du patrimoine existant, comme y contribue le CSSM depuis une cinquantaine d'années.

Gilles Fiant

## Meudon, à la recherche d'un centre

L'église, la mairie, ou encore une gare correspondent chacune à leur manière à un signal urbain fort, marquant et structurant un développement de la ville. Meudon fait largement exception à cette règle générale.

L'église du centre est celle du bourg ancien de Meudon, blotti au pied du château. La démolition dans les années 1960 de la quasi-totalité de l'ancien bourg l'a laissée esseulée au bord d'une rue à 4 voies sur une section de quelques centaines de mètres, face à des barres d'immeubles sans caractère et à côté d'un temple moderne de la consommation : le Monoprix, auquel est adossée la médiathèque. Nul café doté d'une large terrasse ne vient créer un lieu de convivialité et de rencontres, et les commerces sont plutôt rares au regard de la population de la ville. Un prochain numéro vous en dira plus sur les transformations subies par le vieux village dans la deuxième moitié du 20ème siècle.

Quant à la mairie, aux yeux d'un visiteur extérieur, elle apparaît très décentrée, située dans un quartier demeuré, malgré la présence de quelques immeubles collectifs, largement pavillonnaire dont elle ne semble pas avoir marqué le développement. Une telle localisation de la mairie amène naturellement à des interrogations dont les réponses sont à chercher dans l'histoire de la commune et l'action de deux maires qui ont joué un rôle essentiel dans le développement urbain de Meudon au 19ème siècle :

- Charles-François Verd de Saint Julien, maire de 1852 à 1869 ;

- Louis Aimé Le Corbeiller, maire de 1884 à 1892.

Restent les gares : quatre avec la gare du T2, ancienne gare d'une ligne de chemin de fer ouverte en 1888. Leur impact sur le développement urbain a été très différent : les gares de Bellevue au 19ème siècle et celle de Val Fleury au début du 20ème ont stimulé le développement de deux quartiers de Meudon, celle du Bas Meudon a assuré la desserte d'un quartier existant déjà structuré, la dernière - celle de Meudon - a certes favorisé une urbanisation, mais quasi-exclusivement pavillonnaire, sans création de lieux d'animation, de commerces ou d'activités économiques. Bellevue et Meudon, deux gares d'une même ligne de chemin de fer aux destins différents, dont la seconde doit sa création au souci de répondre au mécontentement des meudonnais face aux bouleversements introduits par la construction du chemin de fer.

Denys Millet



*La mairie située à l'emplacement de l'actuel Monoprix avenue de la République (AM Meudon).*

## L'arrivée du chemin de fer à Meudon

Notre propos n'est pas de décrire l'historique détaillé de la réalisation d'un projet initié en 1831, mais de restituer les débats publics auxquels donna lieu ce projet et d'en décrire les profonds impacts sur le développement urbain de Meudon.

### Un tracé inspiré par Achille Guillaume

Rappelons seulement que ce projet connut moult péripéties avant qu'une ordonnance royale du 24 mai 1837 n'arrête l'adjudication de la construction de la voie ferrée au bénéfice de MM. Fould et Léo, banquiers, qui, le 1er août 1837, créent la Société des Chemins de Fer Rive Gauche.

Le projet de création de la ligne Paris-Versailles suscita un premier débat sur son tracé. Si le conseil municipal de Meudon n'y participa guère, un de ses membres : Achille Guillaume, récent acquéreur du domaine de Bellevue dont il avait commencé le lotissement, en fut un des acteurs majeurs. En effet, confronté à de graves difficultés de commercialisation de son lotissement jugé isolé et mal relié à Paris, il vit immédiatement l'intérêt d'en faire assurer la desserte par une ligne de chemin de fer. Créateur d'une des premières de la dizaine de sociétés constituées pour promouvoir les différents projets, il milita pour imposer un tracé de la ligne par la rive gauche de la Seine avec la création d'une gare à Bellevue. C'est ce tracé qui déterminera le choix de la construction d'un viaduc enjambant la vallée du ru d'Arthelon.

De son côté, le conseil municipal, aiguillonné par Achille Guillaume qui bénéficiait du soutien actif d'un notable meudonnais : le général Jacqueminot - Pair de France et alors commandant des Gardes Nationales de la Seine - manifesta son intérêt à la construction d'une ligne

de chemin de fer traversant la commune par le vote à l'unanimité, le 18 mai 1836, d'une pétition adressée à la Chambre des Députés.



*Le viaduc depuis le quartier du Val  
(photo G. Fiant).*

Un an plus tard, le 19 novembre 1837, le tracé définitif de la ligne de chemin de fer est porté à la connaissance du conseil municipal.

### Un tracé bouleversant le paysage meudonnais

Les premières difficultés rencontrées furent liées à l'évaluation des terrains : le conseil municipal, dans une délibération du 30 novembre 1837, se référant à la pénurie de terres cultivables sur la commune, exigea que dans le cadre

d'acquisitions amiables, le prix soit fixé à un niveau plus élevé que dans les communes voisines. Ce vote intervenait après que des échauffourées aient opposé vigneron et agents des concessionnaires opérant les relevés du tracé. Par la suite, se produira le 16 août 1840 une véritable émeute pour protester contre les perturbations apportées par des travaux qui s'achèveront en septembre 1840.

Mais la difficulté la plus importante concernait l'impact du tracé de la ligne sur celui des voies existantes, par le passage du chemin de fer dans les rues de Bellevue, la construction du viaduc au-dessus du chemin des Moulineaux - chemin très accidenté reliant Issy à Meudon - et surtout la suppression des cheminements reliant Issy et Paris au bourg de Meudon. Cette dernière question fut la plus épineuse et alimenta un interminable feuilleton d'une dizaine d'années. La vallée du ru d'Arthelon, aujourd'hui disparu, était alors une verte vallée s'étendant de l'actuel carrefour de La Fourche à l'actuelle gare de Val-Fleury. Elle était occupée par deux très vastes propriétés : à l'entrée de la vallée, le domaine de la Folie Biancourt avec la belle demeure édifiée en 1780 par Charles Biancourt (le bâtiment, aujourd'hui très délabré, abrite le centre médico-psychopédagogique Alfred Binet et diverses associations) et le château du Val sous Meudon - édifié à la même époque par un riche orfèvre, Robert Joseph Auguste - aujourd'hui disparu à l'exception de son portail et de sa chapelle transformée en maison d'habitation. Les seuls cheminements existants situés à mi-coteau enserraient le domaine de la Folie Biancourt.

#### **Un tracé supprimant la voie principale d'accès au bourg**

Le tracé du viaduc coupait en deux le domaine alors propriété de M. Duret qui céda à la Compagnie des chemins de fer la partie nord allant du carrefour de La

Fourche au viaduc. Mais surtout il entraînait la suppression des deux chemins à mi-coteau : le chemin des Boutillers (du côté du Val) et surtout le chemin des Morues, voie d'accès au Haut Meudon (le bourg). Ce chemin partait de l'ancienne rue des Moulineaux (actuelle rue Robert-Julien Lanen), juste au-dessus du carrefour de La Fourche qui marquait alors l'entrée de la propriété Duret et rejoignait l'actuelle rue de Paris, juste avant l'actuelle bifurcation de celle-ci vers le rond-point situé en contrebas.

Lors d'un premier débat sur cette question, le 22 avril 1838, le conseil municipal formula, en réponse aux offres de la Compagnie des chemins de fer, une double demande :

- le remblaiement de la route des Moulineaux (actuelles rue Robert-Julien Lanen et avenue Le Corbeiller) et la réalisation d'un pont sous la voie d'une largeur de 4 mètres (l'actuel pont a été élargi et sa hauteur augmentée par le remplacement de la voûte en arrondi par un plancher plat en béton lors du passage de 2 à 4 voies de la ligne dans les années 1930) ;

- la création d'une nouvelle voie d'accès sur le terrain de l'ancienne propriété Duret rejoignant la rue des Princes (actuelle rue de la République) à la jonction de celle-ci et de la rue de Terre-Neuve.

Lors du débat, il était souligné que le bourg de Meudon était, à la différence des autres hameaux de la commune, dépourvu d'une voie de communication facile avec Paris et que la route des Moulineaux, peu praticable en raison de son état et de la pente, avait été réalisée pour satisfaire aux besoins du château et non à celui du village.

### **Un long conflit entre la compagnie de chemins de fer et la commune**

Cette double demande suscita le mécontentement de la Compagnie en raison de son coût trop élevé (65.000 francs contre 50.000 francs proposés par la Compagnie). Lors de ce débat Antoine Banès, alors maire de Meudon, fit observer que le souci d'économie de la Compagnie pourrait se manifester par la suppression de la gare de Bellevue, trop proche de celle de Sèvres, et en contrepartie, la création d'une gare au Val aux abords du viaduc. Si la première proposition ne fut pas retenue, la seconde le fut un peu plus tard et aboutit donc, contrairement aux plans initiaux, à doter Meudon, dès l'ouverture de la ligne, de deux gares fort peu distantes l'une de l'autre.

Le désaccord persistant avec la Compagnie, celle-ci fit de nouvelles propositions que le maire proposa d'adopter : mis en minorité par le conseil municipal, le maire - Antoine Banès - démissionne le 13 juin 1838. Après une

série de propositions et de contre-propositions, les deux parties s'accordent et le 4 novembre 1838, le conseil municipal accepte la proposition de la Compagnie de prise en charge de la construction de la nouvelle route moyennant une contribution de la commune d'un montant de 15.000 francs. Les plans sont arrêtés et les expropriations engagées par la commune.

Las, la Compagnie renâcle, fait de nouvelles propositions et les travaux ne sont toujours pas réalisés en 1843. De nouvelles modalités de financement sont arrêtées. Six ans plus tard, le conseil municipal constate le 11 février 1849 que les travaux ne sont toujours pas achevés et qu'il est impossible de "débrouiller le chaos" des accords passés et des délibérations votées. Pour clore le contentieux engagé, le conseil municipal va voter le principe d'une transaction. La question est ainsi close et l'actuelle rue de Paris fut aménagée en reprenant l'ancien tracé du chemin des Morues au-delà du viaduc.



*Vue de l'ancienne gare de Meudon vers 1900. Aujourd'hui la gare se situe sur le pont (collection J.Ménard).*

## Le viaduc devenu un signal emblématique de Meudon

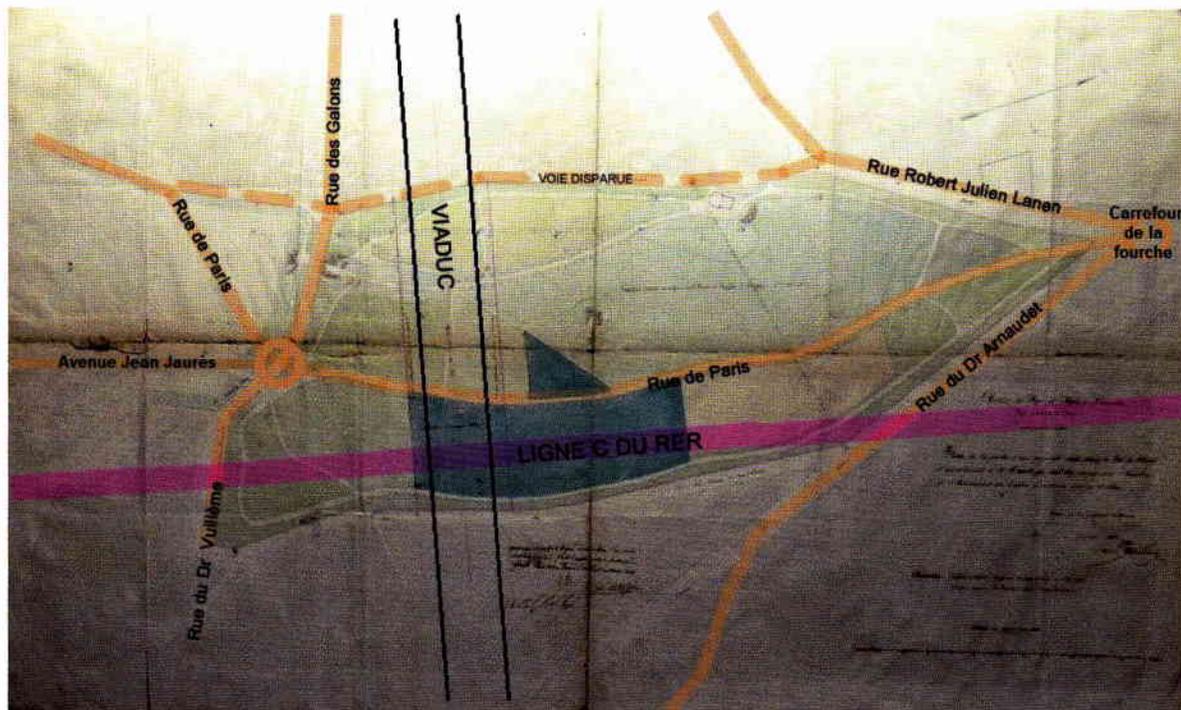
L'arrivée du chemin de fer ne va pas immédiatement bouleverser la vie de la commune qui va rester très rurale jusqu'à l'aube du 20ème siècle. Toutefois l'arrivée d'une nombreuse population ouvrière lors des travaux va quelque peu bouleverser la vie locale. Les récriminations des habitants suite à l'augmentation des vols vont entraîner la création d'un commissariat de police pour assister la brigade de cinq gendarmes installée à Meudon. Sur le plan démographique, de 3.223 habitants en 1841, sa population passera à 8.892 en 1896, et elle ne va exploser qu'au 20ème siècle, avec 15.649 habitants en 1921 et 34.878 en 1954. Les grands domaines du début du 19ème siècle vont se morceler dans la deuxième partie du siècle, et ce n'est qu'au début du 20ème qu'ils vont progressivement s'effacer du paysage meudonnais. Mais ceci est une autre histoire.

Au niveau du paysage, le chemin de fer va doter Meudon d'un monument

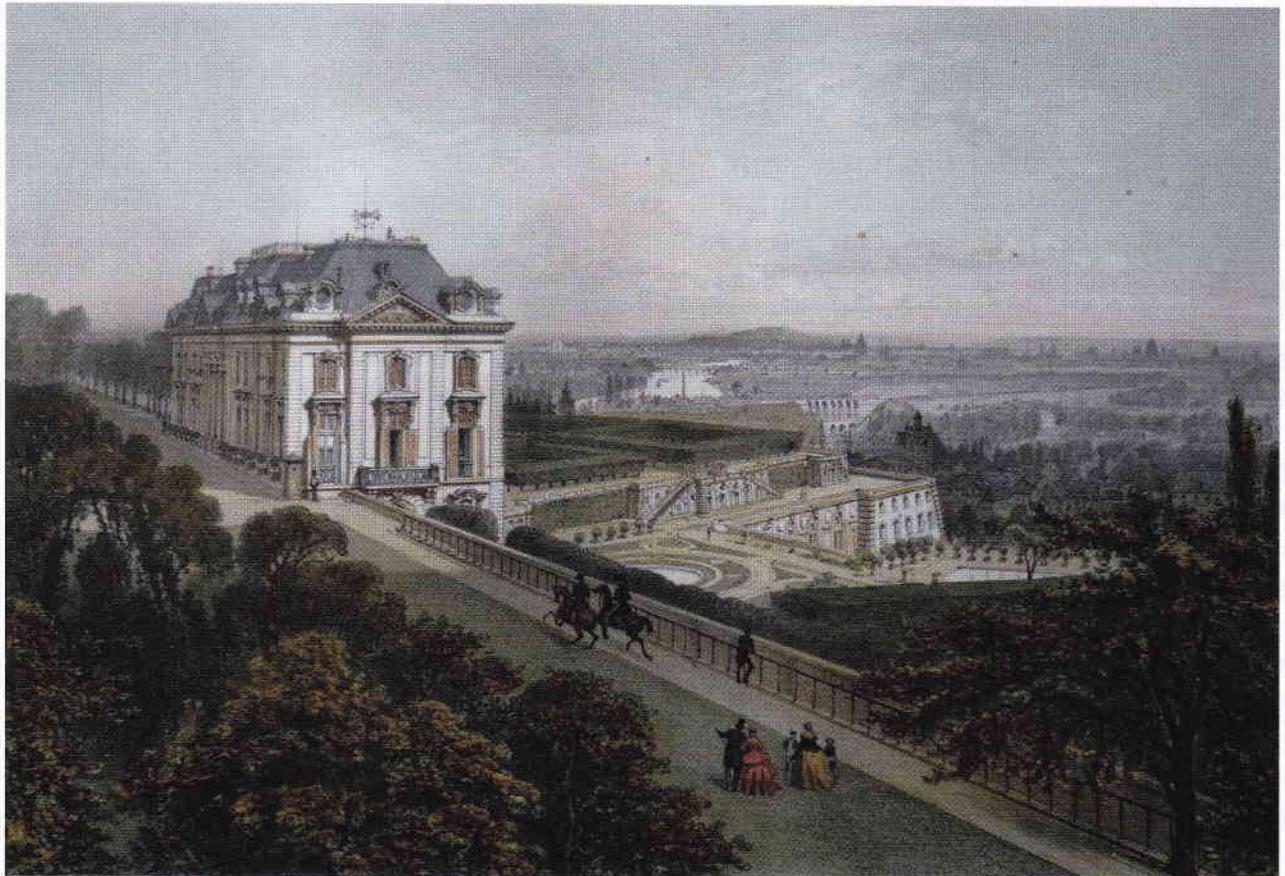
emblématique, le viaduc à deux rangs à arcades superposées de sept arches de 143 mètres de long chacune et 36 mètres de haut.

Initialement, il comportait à ses deux extrémités des estacades en bois prenant appui sur la colline qui furent assez rapidement remplacées par des constructions maçonnées. Dénommé pont Héléne en l'honneur de la duchesse d'Orléans - épouse du prince héritier Ferdinand-Philippe d'Orléans - le viaduc sera un sujet de prédilection des peintres dont les premiers nous restitueront l'image d'un paysage encore très bucolique jusqu'à l'implantation à la fin du 19ème siècle de nombreuses usines dans la boucle de la Seine. Si aujourd'hui sa silhouette a été alourdie du fait de l'adjonction de blocs en béton correspondant au doublement des voies réalisé dans les années 1930, le viaduc conserve sa majesté et demeure un des monuments phares de Meudon.

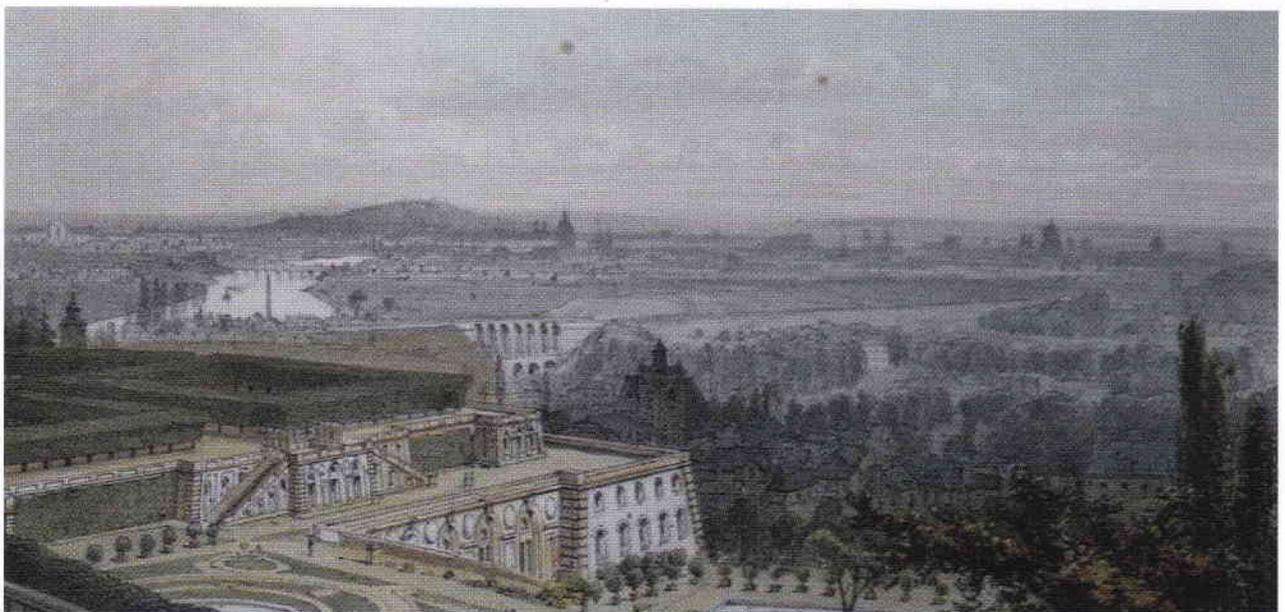
D. M.



*Les bouleversements urbains sur le Val engendrés par les infrastructures ferroviaires qui sont en superposition sur un plan montrant l'état d'origine (plan de la collection Jean Ménard).*



*«Meudon, vue prise de la terrasse supérieure » lithographie d' Eugène Cicéri 1861, coll. G. Fiant.  
Au premier plan le Château Neuf et l'Orangerie, dans le paysage lointain le viaduc dit Pont Hélice.  
Entre les deux plans, le village du vieux centre de Meudon, avec le clocher de l'église Saint Martin.*



## **Deux maires entrepreneurs : Charles-François Verd de Saint Julien et Louis-Aimé Le Corbeiller**

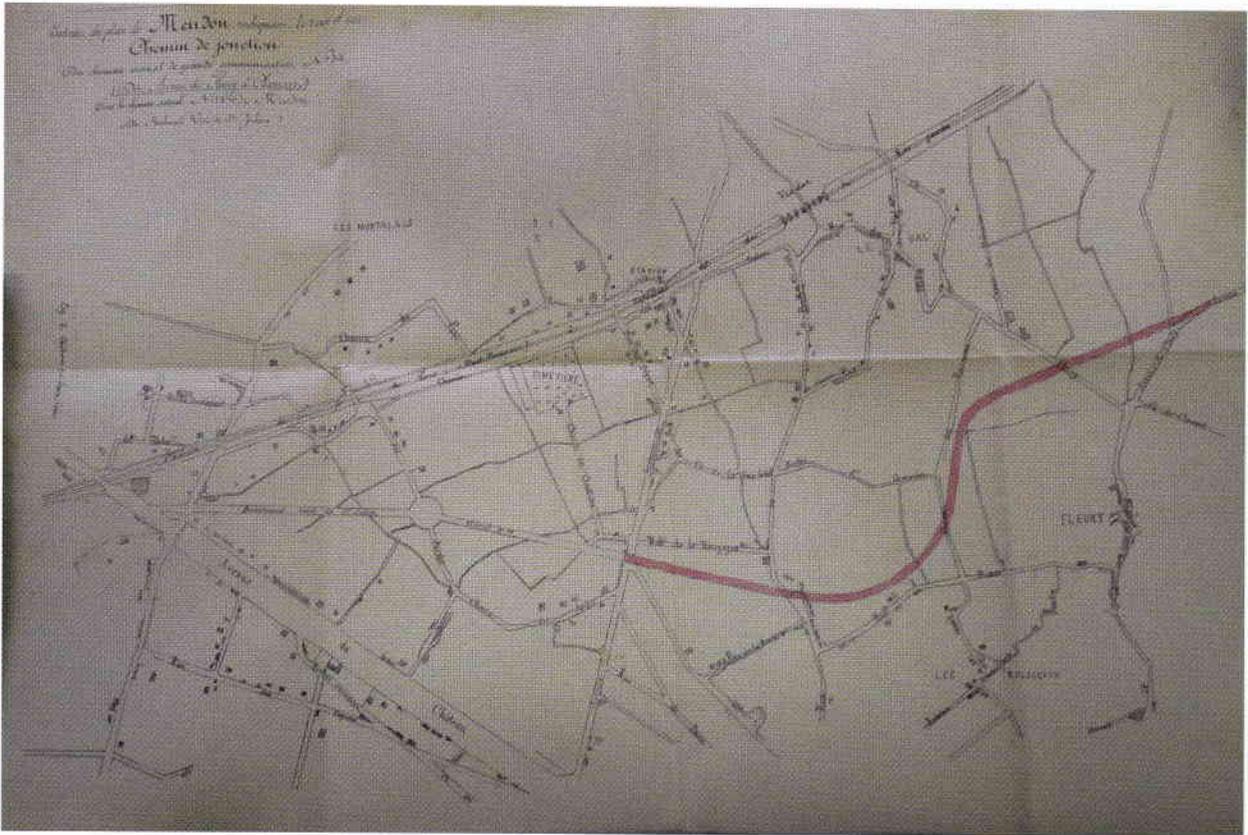
A l'actif du premier, l'ouverture du boulevard dont une partie porte encore son nom, la deuxième ayant été rebaptisée Boulevard des Nations Unies. Ce boulevard ouvert en 1869 unissait le Haut Meudon, blotti au pied du château, et Bellevue ; de par sa facture hausmannienne, il marquait une rupture avec la voirie d'une commune agricole constituée de chemins étroits et tortueux épousant son relief tourmenté. Deux autres chantiers significatifs sont à son actif : le réaménagement de la route de Sèvres à Bellevue en 1867 et la construction de la route reliant Meudon à Trivaux au travers la forêt (aujourd'hui route des sept tournants) qui nécessita de très importants remblaiements (près de 13.000 mètres cubes de terre). Ce fut également lui qui fit ouvrir en 1857 un second cimetière, celui des Longs Réages. Grâce à lui, Meudon fut également la première commune de la région parisienne à voir ses rues dotées d'un éclairage au gaz dès 1864. Son action de pionnier, qui lui valut le qualificatif d'Hausmann meudonnais, lui fut néanmoins fatale. Il démissionna en 1869 avant la chute de l'empire sans avoir pu réaliser son grand projet : relier Sèvres à Clamart via Meudon par de grands boulevards franchissant la vallée d'Arthelon.

L'action du second fut moins spectaculaire. Il lança un grand programme d'élargissement des rues de Meudon, fit construire l'école de garçons

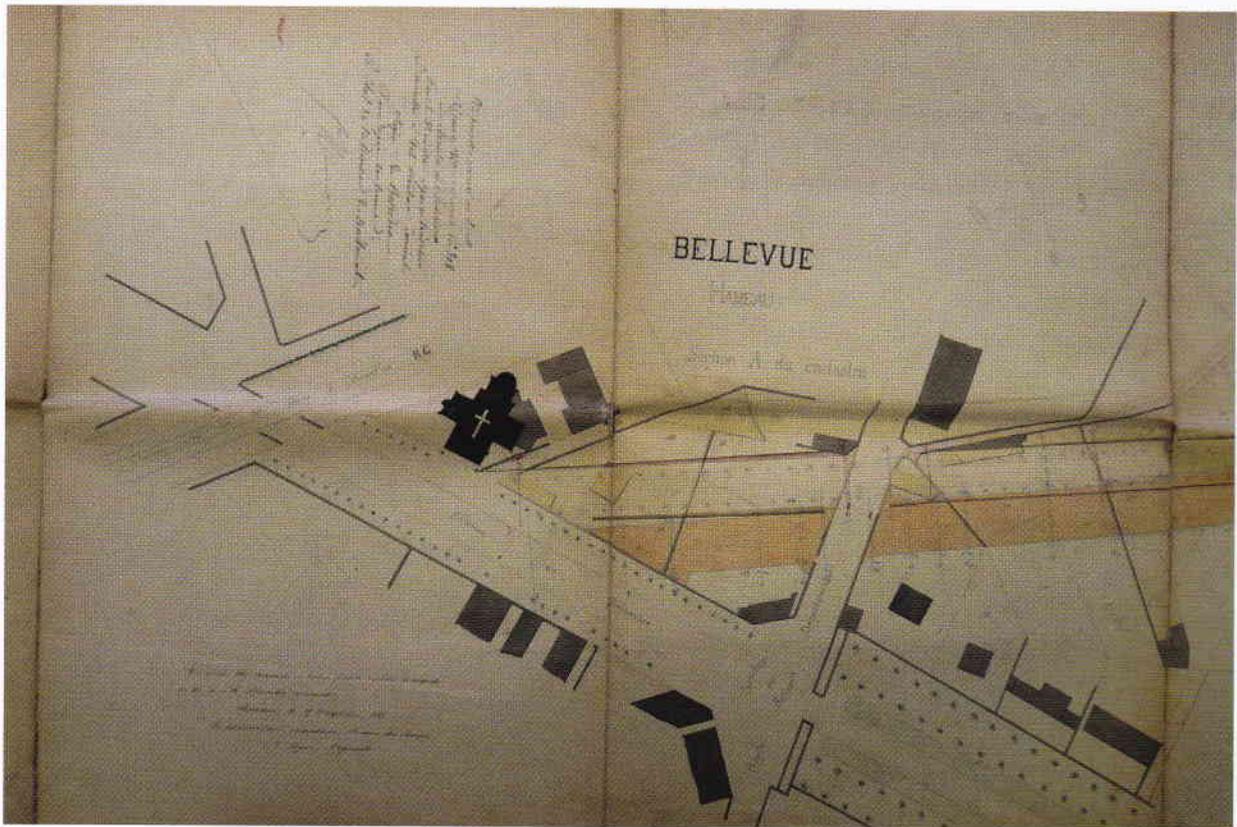
du boulevard Verd de Saint Julien. Mais sa grande affaire fut le projet de transfèrement de la mairie, projet avorté mais qui eut pour résultat de doter Meudon d'une vaste place - la place Rabelais - lieu choisi pour l'édification de la mairie. Sa victoire posthume fut le transfert de la mairie dans sa propriété de campagne vendue en 1924 par ses héritiers à la commune. Ce transfert réalisait son objectif : localiser la mairie à proximité de son centre géographique, le portail d'entrée du cimetière des Longs Réages.

Outre les actions menées dans le développement de Meudon, ces maires ont pour point commun d'avoir bataillé contre les projets de sécession des habitants de Bellevue curieusement alliés à ceux du Bas Meudon. C'est de cette bataille que sont nés plusieurs projets avortés de transfèrement de la mairie installée en 1855 à proximité immédiate de l'église dans la maison appartenant à Antoine Banès, ancien maire de Meudon (à l'emplacement de l'actuel Monoprix). Ces projets visaient à répondre aux doléances des sécessionnistes sur l'éloignement de la mairie et des services publics, par l'implantation d'une nouvelle mairie située à proximité du centre géographique de la commune alors localisé à l'entrée du cimetière des Longs Réages.

D. M.



*Plan du chemin de jonction de Bellevue à Clamart – Archives municipales Série O.*



*Extrait du plan indiquant le futur tracé du boulevard Verd de Saint Julien - AM Série O.  
On notera qu'il était prévu dans ce plan de prolonger le boulevard jusqu'à l'église de Bellevue.*

## **Le transfert de la mairie : un contre-feu aux tentatives de sécession de Bellevue**

Bellevue à la fin du 18ème siècle abrite deux grands domaines : celui du château construit par Madame de Pompadour qui ne l'occupa que brièvement avant de le céder au roi en 1757, et le Couvent des Capucins. Tous deux saisis comme Biens Nationaux, ils furent démolis et lotis. Le second dès 1805 et le premier, après un premier démembrement réalisé par un premier acquéreur : Charles-Melchior-Nicolas Testu, fut démolit et loti par Achille Guillaume qui acquit le château et le parc en 1824.

C'est donc à partir des années 1830 que ce modeste hameau va se peupler de vastes demeures de villégiature, propriétés de riches bourgeois parisiens. La sociologie de sa population contraste avec celle du reste de la commune où prédominent agriculteurs, vignerons et artisans.

### **Les prémices de la discorde**

L'origine de la première querelle opposant les Bellevusiens aux élus meudonnais résultera de la volonté des premiers de marquer leur autonomie en se dotant d'une église. La construction d'un temple protestant sous la monarchie de Juillet incite les catholiques à se doter d'une chapelle (1845) érigée en chapelle de secours en 1857 par décret impérial. Des habitants de Bellevue demandent dès 1855 son érection en paroisse, mais le conseil municipal s'y oppose. Nouvelle demande donnant lieu en 1858 à une enquête publique. Le commissaire enquêteur émet un avis négatif se référant notamment aux données démographiques : il n'y a que 453 habitants à Bellevue et 1041 pour le Bas Meudon et Les Montalais (1494 habitants

au total) contre 4800 pour l'ensemble de Meudon, et seulement 98 maisons à Bellevue et aux Capucins. En dépit de cet avis, l'église est érigée en paroisse par décret impérial du 2 août 1858. Le curé veut, en 1861, agrandir son église. Le maire bonapartiste Charles-François Verd de Saint Julien s'y oppose. Désavoué par le préfet et suspendu par l'empereur, il réintégrera finalement le conseil municipal, soutenu par ses collègues. Les Bellevusiens, plutôt monarchistes, bénéficiaires du soutien de l'empereur, ont gagné la première manche.

Le conflit renaît de ses cendres de par la revendication des Bellevusiens de faire entretenir la voirie par la commune. En effet, cette voirie créée lors du lotissement par Achille Guillaume était une voirie privée entretenue par le lotisseur. Après son décès l'entretien n'était plus assuré, les propriétaires renâclant à le prendre en charge. Cette première tentative de sécession formulée en 1866 fit long feu en raison de la survenue de la guerre de 1870. Mais en 1869, une première proposition de transfèrement de la mairie sur la place du Vieux Marché (actuelle place de Stalingrad) est soumise au conseil municipal : elle échoue en raison de l'opposition des élus Bellevusiens. En 1880, une nouvelle délibération portant sur le principe d'un déplacement de la mairie est adoptée par 9 voix contre 8, mais n'est pas validée par l'autorité préfectorale.

## **La question du transfèrement de la mairie**

En 1884, une deuxième demande de sécession est soutenue par les élus Bellevusiens. Louis Aimé Le Corbeiller, élu maire en 1884, va organiser la riposte en relançant le projet de transfèrement de la mairie afin de la rendre plus accessible à tous les meudonnais. Son choix se porte sur un terrain situé à l'intersection de la route des Moulineaux (actuelle avenue Le Corbeiller) et de la rue de la Bourgogne, propriété de M. Tirouflet qui avait dès 1869 fait des offres en ce sens. Ce lieu a été choisi car situé à proximité du centre géographique de la commune, l'entrée du cimetière des Longs Réages, au regard des hameaux la composant alors : le Haut Meudon, Le Val, Les Ruisseaux, Fleury, les Moulineaux, et Bellevue - qualifié de « lieu de villégiature, dépeuplé en hiver ». Les conseillers Bellevusiens qui soutiennent la sécession s'y opposent et sont rejoints par d'autres conseillers, effrayés par le montant de la dépense : le budget est évalué à 250.000 francs au vu de l'avant-projet de l'architecte M. Gravigny.

Le 12 mars 1887, le conseil municipal rejette la proposition de transfèrement par 11 voix contre 7. Le maire, suivi de 14 conseillers municipaux démissionne. Largement victorieux lors des élections du 1er avril 1887, le maire reprend son projet. Le 17 mai 1887, le conseil municipal écarte l'alternative d'une implantation place de l'Ancien Marché, approuve le choix de l'acquisition de la propriété Tirouflet par la voie amiable ou l'expropriation et fixe le budget à 200.000 francs, au-dessous de l'évaluation initiale. Le 17 septembre 1887 le ministre de l'Intérieur : Armand Fallières, notifie la décision du même jour rejetant la demande des habitants de Bellevue et du Bas Meudon d'être érigés en une commune séparée. La lettre rappelle les motifs de la décision : l'un d'ordre général, éviter une augmentation des charges publiques par le dédoublement

des charges municipales, et l'autre particulier à l'espèce, l'inconvénient de constituer une commune avec des éléments peu homogènes - Bellevue et le Bas Meudon. Cette proposition de scission avait recueilli l'avis défavorable du commissaire enquêteur, du conseil municipal et du conseil d'arrondissement. Seul le conseil général y était favorable. Le ministre recommande la réalisation de projets satisfaisant aux revendications de ces habitants : déplacement de la mairie, établissement d'une école centrale, mise en état des berges de la Seine.

## **Le choix définitif du site**

Le 6 décembre 1887, le conseil municipal débat à nouveau du choix de l'emplacement de la mairie : les Bellevusiens relèvent que la place Rabelais n'est pas au centre de l'agglomération et défendent l'option de la place du Vieux Marché et, subsidiairement, celle de l'îlot tracé par le boulevard Verd de Saint Julien, la rue Porto Riche et la rue Valentine. Le maire propose le choix de la place Rabelais en raison de la qualité de sa desserte par plusieurs voies majeures et l'acquisition de la propriété Tirouflet qui s'effectuerait pour 100.000 francs (4000 m<sup>2</sup> à 25 francs le m<sup>2</sup>).



*Le marché sur l'actuelle place Stalingrad  
(cote 1F510).*

Deux délibérations sont votées :

- l'une fixant l'emplacement de la nouvelle mairie sur une partie de la propriété Tirouflet correspondant à la partie basse de l'actuelle Place Rabelais,

- l'autre sur l'autorisation d'acquisition à l'amiable d'un terrain de 4.000 m<sup>2</sup> de ladite propriété au prix de 25 francs le m<sup>2</sup>.

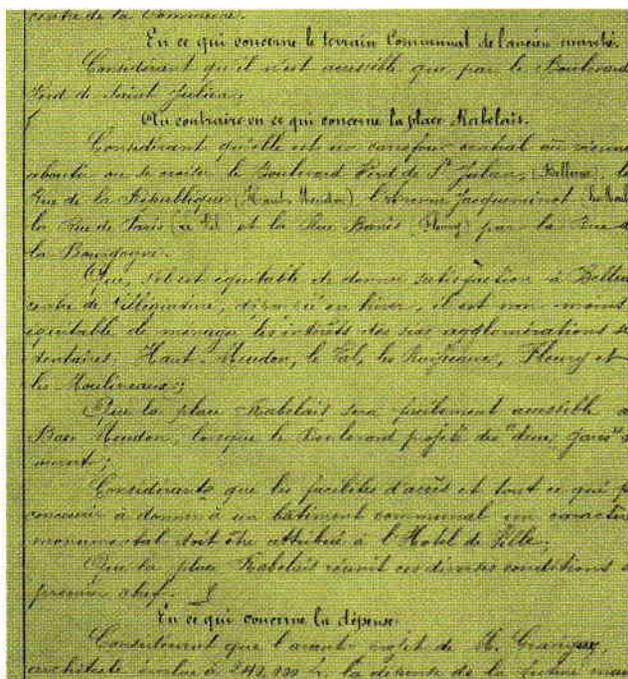
Le conseil municipal va ensuite débattre à plusieurs reprises du sens de ces délibérations. Une nouvelle délibération votée le 13 février 1888 autorise le maire à acquérir à l'amiable à raison de 25 francs le m<sup>2</sup> et à défaut d'entente amiable, d'exproprier pour cause d'utilité publique.

Le 25 février 1888, le maire fait état de la nécessité de réaliser d'importants travaux de viabilité compte-tenu de la forte déclivité du terrain. Le conseil municipal décide de la construction d'une plate-forme en remblai, la construction d'une rue en contrebas du terrain allant de la rue de la Bourgogne à la rue de la République et l'incorporation au domaine public de la place créée et de ses abords.



*Vue de la place Rabelais vers 1900 (collection Jean Ménard).*

Une autre délibération porte sur l'ouverture d'un concours public d'architectes pour la construction de la nouvelle mairie. Après de longs débats sur l'enveloppe budgétaire (80.000, 100.000 ou 150.000 francs), les besoins au regard de l'accroissement de la population (8.000 ou 15.000 habitants), les surfaces, l'installation ou non de la poste (finalement exclue), le conseil arrête le programme du projet et l'ouverture d'un concours public.



*Extrait des délibérations de la séance du conseil municipal du 17 mai 1887 (Archives municipales).*

Le 21 février 1889, le maire informe le conseil de l'approbation par le préfet de la délibération relative à l'emplacement de la future mairie. Revient une discussion sur le budget de construction fixé à 125.000 francs que l'architecte M. Heneux veut voir porter à 170.000 francs. Il est décidé de réaliser une économie de 10.000 francs en réduisant la surface du terrain à acquérir. Le 27 avril, le projet définitif de M. Heneux est présenté au conseil municipal. Il comporte la construction d'une tour surmontée d'un campanile dans l'axe du boulevard Verd de Saint Julien. Le plan et les devis sont approuvés, malgré les critiques de

plusieurs conseillers sur le montant de la dépense et il est décidé d'un emprunt de 251.500 francs remboursable en 30 ans.

### **La victoire des opposants**

Les opposants ne désarment pas et le 15 octobre 1889, 7 conseillers municipaux opposés au transfèrement et à la construction d'une nouvelle mairie démissionnent. Parmi les 7 nouveaux conseillers, 6 sont étrangers aux polémiques antérieures. Une enquête publique est réalisée : le commissaire enquêteur rappelle que dès 1852 plusieurs membres du conseil avaient proposé d'établir la mairie sur un terrain communal situé à proximité de l'emplacement aujourd'hui choisi. Pour lui, le besoin est incontestable, le lieu et la surface (2000 m<sup>2</sup>) conviennent. Restent des interrogations sur la solidité du sol : en l'absence d'étude de sol, le commissaire enquêteur s'interroge sur l'existence antérieure de carrières ou d'une décharge publique.

Le 29 décembre 1889, les opposants reviennent à la charge en faisant valoir que le parti séparatiste n'existe plus et que les derniers élus ont fait campagne sur l'union des différentes composantes de la commune : le transfèrement de la mairie est dès lors inutile et constitue une dépense ruineuse. Le maire relève que le chef de file des opposants, M. Bouret, avait en 1880 signé une pétition demandant le transfert de la mairie en un lieu plus central. Malgré ces contradictions, l'opposition des Bellevusiens et de conseillers soucieux de la dépense publique contraint le maire à accepter un compromis : achat du terrain Tirouflet pour une surface de 4 000 m<sup>2</sup> et ajournement du projet de construction. Seul un conseiller, M. Lorin, se déclarera opposé à ce renoncement en faisant valoir que « Meudon doit sortir de sa torpeur et s'engager résolument dans la voie des Grands Travaux ».

Cet ajournement signe en réalité l'abandon du projet que consacrera le vote, le 8 février 1890, d'une résolution

de création d'une place publique : l'actuelle place Rabelais.

D. M.



Projet d'emplacement de la mairie et d'une place publique sur l'actuel square Rabelais  
Plan aquarellé de 1888 (AM 5 Fi 832).

## **Epilogue : la revanche posthume de M. Le Corbeiller**

Au décès de Louis Aimé Le Corbeiller, le 3 août 1921 à Paris, ses héritiers s'interrogent sur le sort de la propriété familiale de Meudon. Par un cheminement qui reste à identifier, émerge l'idée d'y transférer la mairie.

### **Un projet né d'une opportunité**

Le projet proposé par le maire Émile Bertinot fait l'objet d'une étude par les commissions des finances et des bâtiments publics réunis. Le rapport fait le 10 octobre 1924 pose deux questions principales :

- la compatibilité du projet d'achat de la propriété Le Corbeiller avec le plan général d'extension de Meudon dont l'étude a été confiée par la commune à M. Agache ; la commission considère que le projet "ne gênera pas" la réalisation du plan, mais cette affirmation est contestée en raison d'un projet d'élargissement de l'avenue Le Corbeiller ;

- l'utilité de l'acquisition au regard des besoins de la commune : la réponse est également positive.

L'hypothèse de la construction d'une nouvelle mairie bien que jugée plus rationnelle est écartée car plus coûteuse. Les débats portent sur le prix et les modalités de paiement, mais aussi sur la fonctionnalité de l'immeuble. S'agissant du prix, il est relevé que la construction à proximité immédiate d'un ensemble d'habitation collective réduit considérablement la valeur de l'immeuble. Ceux jugeant l'immeuble peu fonctionnel soulignent que le coût global de l'opération, soit 600.000 francs, représente la moitié du coût d'une

construction neuve. Est également rappelé le projet d'extension de la mairie présenté en 1919. Sont également citées d'autres hypothèses d'acquisition. Malgré de fortes oppositions et après rejet de la proposition d'extension de l'actuelle mairie, le projet d'acquisition est adopté pour une somme de 500.000 francs payable en 4 annuités avec un budget de 50.000 francs pour les travaux.

### **Une opération manquant d'envergure**

Très rapidement, la mairie est confrontée à cette question de l'insuffisance des locaux à laquelle il sera répondu par une succession d'acquisitions de propriétés riveraines dans les années 1925-1930. Si ce transfert satisfaisait à la volonté de M. Le Corbeiller de voir la mairie installée à proximité immédiate du centre de la commune identifié dans les années 1880 et peut être considéré comme une victoire posthume de celui-ci, il ne répondait nullement au souci de créer une composition monumentale avec un signal s'inscrivant dans le paysage urbain que traduisait le projet de M. Heneux de 1889. Il ne s'inscrivait nullement dans un projet de développement urbain et aucune construction significative n'a été effectuée à la suite de ce transfert.

Ces défauts patents et l'insuffisance des locaux allaient inspirer un autre projet: celui de la construction d'un Centre Civique, projet avorté et tombé dans l'oubli.

D.M.

## Un projet avorté : le Centre Civique

Ce projet tombé dans l'oubli le plus total de la mémoire collective des meudonnais est issu de l'émergence d'une politique d'urbanisme que traduit la loi du 14 mars 1919 relative aux plans d'extension et d'aménagement des villes. Cette loi sera la première des lois relatives à la maîtrise du développement urbain.

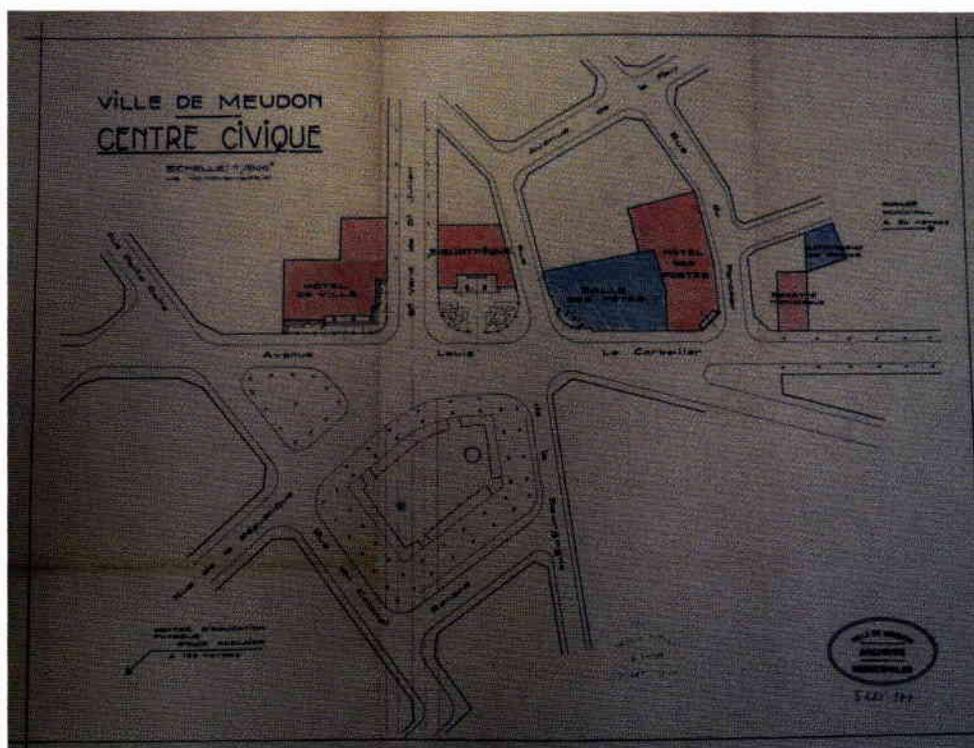
### Une idée : remodeler la ville

C'est en application de cette loi que la ville de Meudon confia à un architecte urbaniste, M. Agache, l'élaboration d'un plan d'urbanisme. Celui-ci comportait de profondes modifications de la trame des axes de circulation, la création d'un quartier administratif et commercial autour d'un Centre Civique, le dessin de zones d'habitation avec la destruction des îlots insalubres tel l'îlot du Centre, des espaces verts, un développement des moyens de transport par des autobus et

la création sur la ligne Paris-Invalides (l'actuel RER C) d'une station supplémentaire aux Brillants, ainsi que la refonte complète du réseau du tout-à-

l'égout. La confrontation entre ces préconisations et l'état des lieux - 100 plus tard - appellerait une analyse qui reste à effectuer.

S'agissant du Centre Civique, il est localisé – ironie de l'histoire - sur les lieux mêmes du projet porté par M. Le Corbeiller : la place Rabelais. Mais cette fois, il ne s'agit plus d'une construction au centre de ce qui n'était pas encore la place Rabelais mais d'un vaste ensemble immobilier s'étendant d'une part, sur la façade nord de la place de la rue du Ponceau à la rue de Porto Riche, et d'autre part, sur le côté sud-est de la place entre l'avenue Le Corbeiller et la rue de la Bourgogne.



*Plan du projet du Centre Civique sur la place Rabelais en 1941 (AM 5 Fi 377)*

## Un projet initié dans les années 1930

L'objectif est ambitieux car il implique la démolition d'un ensemble de constructions anciennes assez disparates afin de créer le noyau d'un nouveau développement urbain. Ce projet conçu sur la base des réflexions autour du plan Agache va émerger à la fin des années 1930 et se concrétiser au début des années 1940 à l'initiative de la nouvelle équipe municipale mise en place par le régime de Vichy. Cette filiation sera fatale et explique l'oubli dans lequel est tombé ce projet.

Fin 1940, le conseil municipal est saisi d'un projet de révision du plan d'aménagement de la commune et c'est dans ce cadre qu'est examiné, le 6 mars 1941, un projet de marché de gré à gré confiant à deux architectes l'étude et la rédaction d'un projet d'aménagement et d'embellissement de la commune. Il s'agit de Jean-Baptiste Hourlier, architecte Grand Prix de Rome (né en 1897 et décédé en 1987) qui fut également l'architecte en charge du domaine de l'observatoire de Meudon dans les années 30 et après la guerre l'un des concepteurs de la reconstruction de Lorient, et de G. Richard, architecte urbaniste. Il leur est également confié la fonction d'urbaniste conseil auprès de la ville. Une esquisse préliminaire doit être présentée dans un délai de 4 mois suivant l'approbation préfectorale du marché.

Ce projet est voté à l'unanimité. On est loin des débats houleux sur les projets de transfert de la mairie. Le 21 mai 1942, Jean-Baptiste Hourlier est désigné pour établir le projet d'aménagement du Centre Civique ; le 10 juillet 1942, il lui est demandé d'établir le plan d'ensemble architectural. Le plan établi le 1er octobre 1942 est présenté au conseil municipal le 10 novembre.



*Cartouche du plan du centre civique de J.B Hourlier - 1942.*

## Un projet ambitieux

Ce centre est un projet de regroupement de tous les édifices administratifs. Il doit initialement comporter : une nouvelle mairie, une salle des fêtes, un gymnase, une piscine, une poste (entre la rue du Ponceau et la nouvelle place), un marché couvert (entre l'avenue Le Corbeiller et la rue de la Bourgogne), et une gendarmerie à proximité (en bordure de l'avenue Jacqueminot). Un programme détaillé est établi avec un descriptif des locaux, des hauteurs des immeubles, et du choix des matériaux. La commission chargée d'étudier le projet propose de porter à 1000 places au lieu de 500 la contenance de la salle des fêtes. Ce projet est approuvé et transmis à la commission départementale des bâtiments civils.

Parallèlement, la question de la création d'un nouvel hôtel des Postes, pendante depuis 1936, est à nouveau évoquée. L'urgence liée à l'insuffisance et l'inadaptation des locaux des Postes place Rabelais (à l'angle des actuelles rues Lavoisier et du colonel Renard) conduit à abandonner la localisation prévue dans le projet de Centre Civique, au bénéfice de l'emplacement du garage municipal d'alors aux abords de la place Rabelais. Le 18 novembre 1943, soit un an après sa présentation au conseil municipal, la commission départementale des sites

émet des réserves importantes sur le choix de l'implantation qui ne doit pas être située sur un nœud de voies de circulation important et sur la configuration autour d'une place qui "ressemble à une exposition". Elle demande un complément d'études à d'autres architectes.

### **Un projet à contretemps historique**

Le 18 décembre 1943, le conseil municipal au vu de cet avis maintient le projet d'implantation et sollicite un nouvel

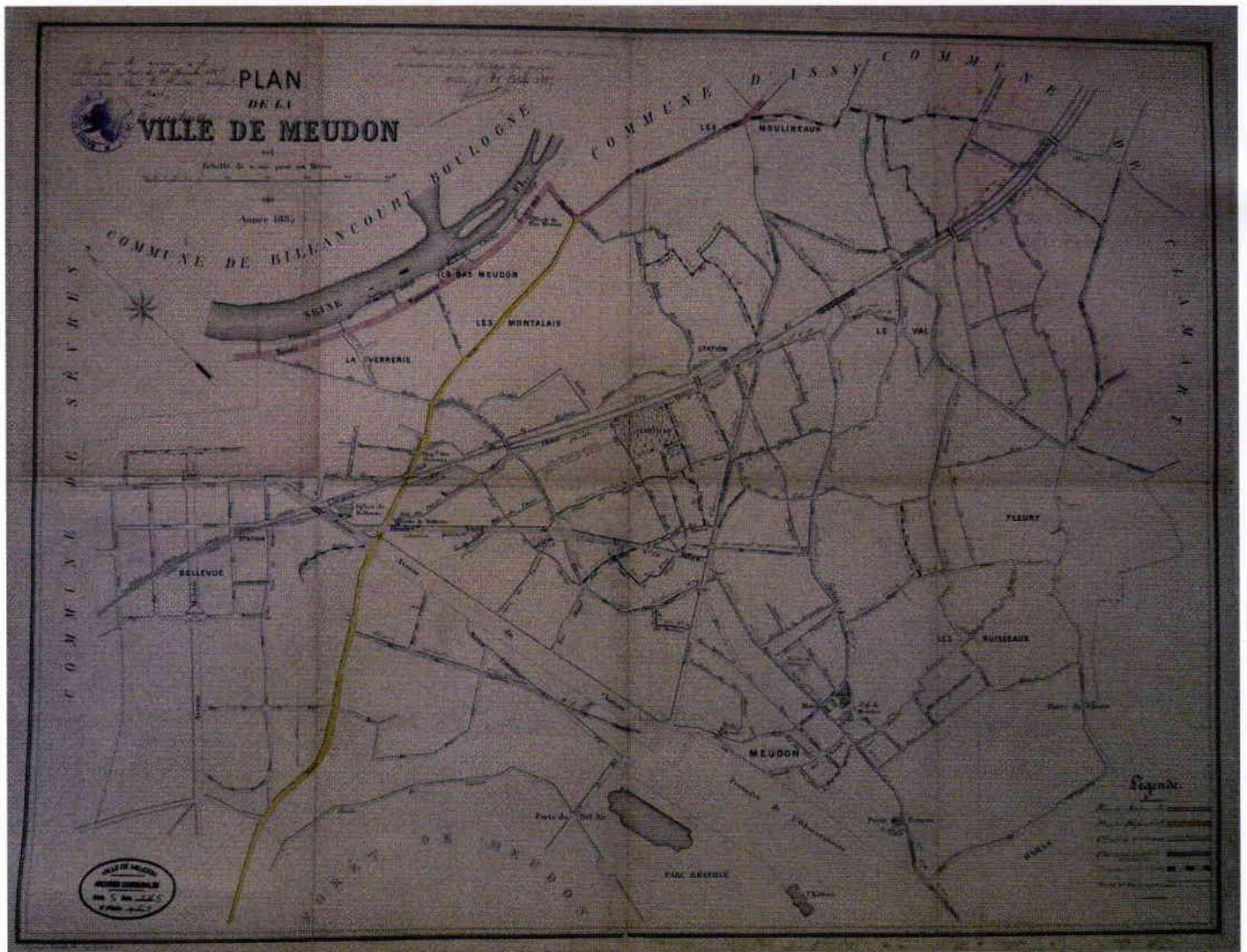
examen par la commission départementale. Le 29 juin 1944, le conseil municipal décide de représenter un nouveau projet prenant en compte certaines observations faites au cours de discussions entre G. Richard et l'inspecteur général de l'urbanisme.

La roue de l'histoire tourne et le projet tombe dans l'oubli.

D. M.



*Vue axonométrique du projet d'aménagement du centre civique sur l'actuelle place Rabelais par Jean Baptiste Hourlier, architecte, 1942.*



*Plan de la ville de Meudon en 1885 – en jaune le tracé de la route des gardes (Archives municipales).*

*Remerciements à Madame Le Toux et Madame Sylvie Cazerès du service des archives municipales, à la galerie Desarnaud, antiquaire à Paris et à Jean Ménard pour sa riche collection d'archives et de cartes postales anciennes sur Meudon.*

*Les personnes qui ont participé à l'élaboration des articles de ce bulletin sont :  
Bernard Chemin, Gilles Fiant, Nicole Meyer-Vernet, Denys Millet et Christian Mitjavile*

## **Informations locales**

### ***La Colline des Brillants (alias colline Rodin ou Arnaudet)***

*La présence de deux sites classés, le musée Rodin et les carrières de craie, réunis sur la colline des Brillants (c'est son nom originel) en font un site d'exception.*

*Les carrières sont un atout, mais elles sont aussi une lourde contrainte pour l'aménagement du secteur. Aucun aménagement ne peut y être envisagé tant que leur état de conservation n'a pas été évalué sérieusement. Tous les projets d'aménagement lancés depuis 35 ans s'y sont cassés les dents. Aussi nous attendons avec impatience les conclusions de l'expert Hervé Clain, commis par ordonnance de référé il y a un an, pour évaluer leur état de conservation.*

*Le rapport déposé le 25 mars 2016 par l'expert a été rédigé après un examen analytique complet et détaillé des seuls secteurs ayant fait l'objet des arrêtés de péril imminent pris par la ville de Meudon le 4 avril 2013, et toujours en vigueur trois ans plus tard.*

*Il ressort de ses conclusions :*

*- le constat d'un bon état général de conservation des différents étages de la carrière ;*

*- la nécessité d'élargir l'étude de stabilité à l'ensemble de la carrière ;*

*- pour la zone dite « talus », l'absence de besoin de travaux confortatifs pour la plupart des parcelles concernées par les arrêtés (6 sur 9) ;*

*- pour les autres parcelles, il recommande le suivi de l'instrumentation déjà posée pour mesurer le comportement de la craie, et l'extension de cette instrumentation ;*

*- la seule urgence vise le renforcement d'un pilier dans une parcelle dont la surface appartient à l'État et le tréfonds à la ville de Meudon ;*

*- pour la zone dite « noyée », une importante dégradation de quelques galeries noyées des 2ème et 3ème étages nécessitent un comblement immédiat ainsi que des travaux de renforcement dans une parcelle qui est propriété de l'Établissement public foncier des Hauts de Seine et, éventuellement, dans deux parcelles appartenant à un particulier.*

*Ces conclusions rejoignent peu ou prou celles des études qui avaient été entreprises en 2010 et stoppées prématurément par les arrêtés de péril imminent pris en 2013. Espérons qu'après trois années et beaucoup d'argent perdus, les études indispensables pour sécuriser ce secteur seront reprises et permettront le développement des projets d'aménagement (surface et carrières classées).*

*Le CSSM est prêt à participer à la réflexion sur le devenir des carrières classées et sur un aménagement en surface qui valorise le potentiel artistique et artisanal de ce secteur, comme la ville de Meudon a su le faire avec succès en d'autres lieux.*

*Rendez-vous sur le site Internet du CSSM pour plus d'informations :*

*<http://www.sauvegardesitemeudon.com/es-carrieres-souterraines/>*

*Le comité de rédaction*

## Projets sur les terrains du CNRS

Conformément à la décision du conseil d'administration, le Comité a formalisé fin 2015, un recours gracieux contre le permis de construire. Ce recours reprenait les propositions déjà faites (cf. bulletin n° 141) et insistait sur la nécessité d'assurer, par l'ouverture au public de cheminements piétons, la perméabilité de cet ensemble qui vient fortement densifier le cœur du quartier de Bellevue.

Une entrevue avec le Maire nous a permis de lui exposer le sens de cette démarche. Cet échange de vues fructueux s'est prolongé par une réunion avec les services de l'urbanisme de la Mairie. Si notre recours gracieux a été rejeté, le CNRS a pris l'initiative d'organiser une rencontre avec nous, les deux promoteurs et un des architectes; nous avons pu à la fois obtenir des précisions complémentaires répondant à nos interrogations, notamment sur les hauteurs des différents bâtiments, et exposer nos demandes.

Deux de nos demandes ont fait l'objet d'un accord de principe matérialisé par l'envoi d'une lettre que nous ont adressée conjointement le CNRS et les promoteurs.

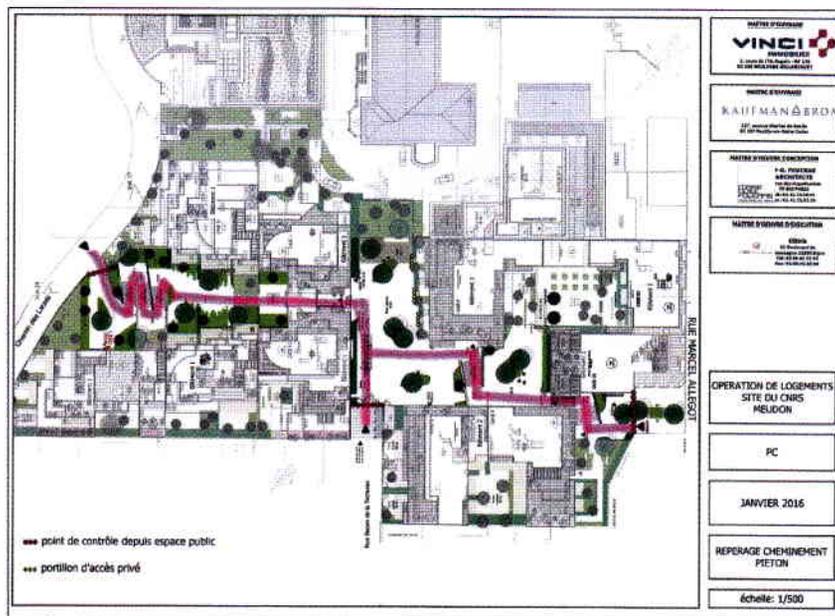
Ces demandes concernent :

- une amélioration du traitement des attiques (sommets des immeubles) pour améliorer l'intégration du projet dans ce site remarquable et visible de loin.

- surtout - c'est le point le plus important pour nous - l'ouverture au public des sentes prévues à l'intérieur de cet ensemble privé, pour rétablir la liaison entre la rue Marcel Allégot et la rue Basse de la Terrasse, mais aussi créer une liaison plus directe entre la rue Marcel Allégot (centre commerçant de Bellevue) et la station Brimboration du T2 via le chemin des Lacets. Ceci représenterait un avantage appréciable en termes de temps d'accès au T2 ainsi qu'un nouveau cheminement piétonnier agréable au cœur de Bellevue.

Ce cheminement doit cependant encore être concrétisé par un accord entre la Mairie et les promoteurs afin de préciser les conditions de la servitude de passage (par exemple les horaires d'ouverture au public ou la gestion et l'entretien) ; nous suivrons donc régulièrement l'avancement du projet.

Ch. Mitjavile



Tracé du cheminement proposé en concertation avec les aménageurs des terrains du CNRS.

## Vent de propreté sur la Forêt de Meudon !

**FORÊT DOMANIALE DE MEUDON**

**Opération forêt propre** pour une forêt sans déchets

samedi **9** avril 2016

**Rendez-vous à partir de 14 h**

**CHAVILLE**  
• Entrée du parc forestier de la Mare Adam

**CLAMART**  
• Parking ONF, place du garde

**MEUDON**  
• Maison forestière du Bois-Air  
• Parking de l'étang de Meudon  
• Parc du Tranchet (ancien Laforest)

**SÈVRES**  
• Cimetière des Brayères

**VÉLIZY-VILLACOUBLAY**  
• Carrefour du Billard  
• Étang d'Ussieu

**VIROFLAY**  
• Face au chêne de la Vierge

Gants et sacs poubelles fournis  
Gouter en fin de ramassage



La Forêt Domaniale de Meudon s'étend sur 1086 hectares, peuplés pour moitié de châtaigniers, et par ailleurs de chênes, hêtres, merisiers, frênes et même de quelques résineux. Ses étangs romantiques et ses déclivités apportent un charme particulier. Meudonnais et autres habitants d'Ile de France viennent s'y promener, faire du vélo, jouer aux boules, pêcher, pique-niquer, courir ou tout simplement y lire, profiter du soleil et de son air pur.

Cet écrin de verdure est défiguré par les différents déchets que particuliers et entreprises y abandonnent : emballages de denrées alimentaires, gravats aussi. Il faudrait de 5 mois à 5000 ans pour les voir disparaître selon leur nature : par exemple 5 ans pour un simple papier de bonbon, jusqu'à 500 ans pour une canette ou un sac plastique. Fort heureusement, l'ONF effectue régulièrement des actions de nettoyage (essentiellement les gros déchets). Cela se chiffre en tonnes. Mais il ne peut collecter tous les déchets très dispersés ou de petite taille. D'où l'utilité de l'opération Forêt propre Meudon initiée il y a 34 ans par le CSSM et pilotée pour l'édition 2016 par Gérard Ader.



L'année 2016 a connu une extension majeure de cette opération. L'ensemble des communes se partageant la forêt de Meudon y participe désormais, avec l'ajout cette année de Viroflay et Vélizy-Villacoublay. Soit, avec d'autres associations et un nouveau prestataire, 13 partenaires.

Cette année, pour la deuxième année consécutive, la participation a crû d'une façon record : augmentation du nombre de participants de plus de la moitié sur Meudon (500 participants). Avec un résultat imposant sur l'ensemble de l'opération : près de 7 tonnes ramassées, pour 765 bénévoles répartis sur les 6 communes.

Ces résultats sont largement dus à la communication commune aux 6 villes : une affiche que l'on pouvait voir partout dans Meudon (avec une photo prise par notre ami Gilles Fiant), ainsi que les articles parus dans Chloroville. Les présentations très appréciées

de Gérard Ader auprès des jeunes et notre page Facebook "Forêt propre Meudon" ont aussi amené des participants.

L'action de groupes (associations Pik Pik Environnement, WWF, J'agis pour la Nature, Espaces, ainsi que Scouts, Guides et Eclaireurs, l'école La Source, et le Conseil Municipal des Jeunes) a également contribué à cette croissance.

Et pour quelle récolte ! Carcasses incendiées de scooters, barque métallique, téléphone portable et carte bancaire, matelas, canapé, fosse contenant 20 kg de pièces détachées de moteurs et ferrailles, banc et chaises de jardin, barrière, restes de squat, grillages, moteur de voiture... Sans compter tous ces innombrables sacs poubelle remplis de canettes et autres objets ramassés par les participants.

Merci aux membres du CSSM ! Ils tenaient les quatre stands d'accueil et celui du goûter, assuraient la logistique et la gestion d'un car

pour le transport des Forestois et des Scouts. Ils ont réussi à faire face à l'afflux majeur de la première heure, avant de participer au ramassage et au moment de convivialité du goûter.

Cette opération a permis comme les précédentes éditions de remplir deux objectifs tout aussi importants : nettoyer en profondeur notre belle forêt, sensibiliser ses utilisateurs de tous âges à sa préservation tout au long de l'année. Lorsque l'on a passé une heure à ramasser canettes et autres objets, voire trouvé un déchet d'exception, on comprend plus intimement quel est l'enjeu : celui de préservation de la biodiversité et d'un développement durable.

L'année 2016 a été une belle réussite. Il s'agira de consolider l'opération dans les années à venir. 2017 est en préparation...

Danièle Rabain



Une équipe de bénévoles en pleine action (Photo Danièle Rabain).

## **L'assemblée générale du CSSM le samedi 12 mars 2016**

*Cette assemblée générale a vu des changements notables dans l'organisation du Comité. Tout d'abord le président Bernard Chemin a remis sa démission pour raisons personnelles. Qu'il soit chaleureusement remercié pour son engagement et son dévouement au CSSM !*

*Ensuite deux nouveaux administrateurs ont été élus : Danièle Rabain (expérience de direction de projet) et Joël Satre Buisson (ancien professeur associé en économie et marketing territorial à la faculté de Lille 1, et expert territorial en conseil et formation). Avec l'arrivée en 2015 de Nicole Meyer-Vernet (chercheur émérite à l'Observatoire) et Denys Millet (magistrat honoraire), la relève des anciens est donc assurée et le conseil d'administration ainsi renouvelé a pu désigner début avril le bureau actuel.*

*Enfin le nouveau site internet est maintenant opérationnel. Il permet de présenter régulièrement l'activité du Comité. Et nous souhaitons développer les échanges avec les adhérents par cette voie. Nous les invitons à le consulter régulièrement et à y déposer des commentaires et des suggestions. Il est complété par une page Face book très active dédiée à "Forêt propre", qui est animée par Danièle Rabain.*

*Le secrétaire général a présenté le rapport d'activité.*

*L'année 2015 était celle du cinquantenaire du Comité. Nous l'avons célébré par une journée festive à laquelle 150 personnes, adhérents et invités, ont participé : promenade commentée depuis le Potager du Dauphin jusqu'au parc de Chalais, suivie par un buffet en musique sur les bords du bassin hexagonal de Chalais. Il a été l'occasion de renouer les relations avec nos interlocuteurs des diverses institutions.*

*L'opération "Forêt propre" a été un grand succès avec une augmentation de 50% de la participation (voir l'article qui lui est dédié).*

*Les Journées du patrimoine attirent toujours de nombreux visiteurs. Mais là aussi, il faut qu'une relève vienne remplacer la*

*"vieille garde" qui assure depuis longtemps les visites.*

*L'évolution de la ville de Meudon a fait l'objet de nombreuses interventions du Comité tout au long de l'année :*

*- le projet de restructuration du CNRS à Bellevue ;*

*- les travaux de restauration de l'avenue du Château ;*

*- la protection de la partie sud de la Grande Perspective, dont nous demandons le classement depuis de nombreuses années ; l'implantation incontrôlée des services techniques de GPSO sur l'emprise de la Grande Perspective et sur le Domaine de Chalais, sur laquelle le Maire de Meudon ferme les yeux, est alarmante ; il sera d'autant plus difficile de les reloger ailleurs ;*

*- le Hangar-Y ;*

*- le Tapis Vert qui est laissé à l'abandon pour d'obscures raisons de prérogatives entre les institutions : nous recherchons une solution pour son entretien ;*

*- la révision du PLU de Meudon (la dernière avant que le PLU ne tombe sous la responsabilité de GPSO).*

*Le trésorier a présenté le rapport financier du Comité, qui montre une situation satisfaisante, malgré la baisse des subventions qui nous sont allouées. Nous avons enregistré une trentaine d'adhésions nouvelles, en particulier par des recrutements lors des journées du Patrimoine. Trois bulletins ont été publiés : les n° 139 (l'Orangerie), 140 (le cinquantenaire du CSSM) et 141 (les archives municipales).*

*L'assemblée générale s'est terminée par un exposé très intéressant de notre ami Michel Riottot sur le bruit en milieu urbain.*

*Elle a été suivie d'un temps de convivialité autour d'un bon repas.*

*Jean-Baptiste Delaporte*

# **Nouvelles brèves**

Par Gilles Fiant

(Consulter aussi notre site [www.sauvegardesitemeudon.com](http://www.sauvegardesitemeudon.com))

## **- La partie sud de la Grande Perspective : où en est-on ?**

Ce site très emblématique de Meudon est suivi depuis de nombreuses années par le CSSM, avec l'ambition de pouvoir redonner un jour le sens originel à ce majestueux paysage dont la mise en valeur est délaissée, essentiellement parce que cette propriété de l'Etat est divisée en différentes administrations ou intervenants (ministères de la Culture, de la Défense, de l'Education nationale, département, commune, Onera...) et donc dépourvue d'une gestion cohérente par la quasi-absence de concertation entre ces différents services. Pourtant il subsiste suffisamment d'éléments pour envisager sa réhabilitation tout en composant avec les aléas du passé et les préoccupations environnementales du futur...

Un colloque organisé par le CSSM en septembre 2013 a tenté de d'ouvrir le dialogue, avec la présence de différents protagonistes tels que la DRAC (c.f. le bulletin du CSSM n°133 de septembre 2013). Depuis, quelques petites avancées sont perceptibles, mais notre vigilance reste en éveil, notamment sur les terrains de l'Onera qui sont susceptibles d'être à court terme réorganisés suite à son déménagement prévu sur le plateau de Saclay.

## **- Bientôt un relais pour Forêt propre**

L'opération Forêt propre a eu un succès grandissant cette année avec encore de nombreux bénévoles, 500 participants et près de 4,5 tonnes de déchets récoltés sur Meudon. Un effort particulier a été fait sur le caractère pédagogique de cette opération, notamment avec les explications de Madame Guichard de l'ONF, très bien accueillies par le public, et avec l'organisation magistralement orchestrée par Danièle Rabain - récemment entrée au CSSM - et Gérard Ader qui participait à sa dernière opération avant de passer le relais, après avoir tenu admirablement son organisation pendant de nombreuses années.

## **- Grand Paris Express**

Les travaux du futur projet du métro du Grand Paris commencent au mois de juin 2016. Bien que Meudon ne soit pas directement concerné, cet aménagement prévu à l'horizon 2022 avec la création de gares sur Clamart et Issy-les-Moulineaux devrait un jour mettre également à sa portée les usagers Meudonnais, notamment avec le prolongement prévu de la ligne 12 du métro jusqu'au carrefour de la Ferme.

## **- Avenue du Château**

Malgré les nombreuses polémiques autour des aménagements de l'avenue du Château, le CSSM continue de veiller et se trouve très préoccupé par les choix mis en œuvre pour l'installation des places de parking dans les contre-allées, qui, à nos yeux, ne sont toujours pas satisfaisants.

## **- Carrefour Leclerc**

Le groupe du CSSM en charge de l'urbanisme a fait, auprès de la direction technique de la ville au mois d'avril dernier, un constat sur l'état peu satisfaisant du carrefour Leclerc et une proposition alternative d'aménagement qui a été accueillie favorablement par M. Deruère. En espérant que nos réflexions puissent aboutir un jour à une amélioration tangible d'un lieu qui mériterait un meilleur traitement à cause de sa situation sur l'axe de la Grande perspective, en s'inscrivant dans le cadre d'une bonne cohésion urbaine.

## **Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon**

Siège Social : 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

Site internet : [www.sauvegardesitemeudon.com](http://www.sauvegardesitemeudon.com)

Directeur de la Publication : Christian MITJAVILE. Rédacteur en chef : Gilles FIANT.

Impression : OnlinePrinters

Dépôt légal : juin 2016 - N° ISSN 1147-1476